



Les transferts monétaires pour renforcer les moyens de subsistance des ménages vulnérables et prévenir le travail des enfants au Burkina Faso

Promotion des activités génératrices de revenus dans les zones cotonnières

Contexte

La participation des enfants (toute personne de moins de 18 ans) à la production agricole fait partie de l'organisation et de l'évolution socioéconomique des sociétés burkinabés. Une enquête réalisée en 2017 par l'Institut supérieur des sciences de la population (ISSP), avec l'appui technique et financier de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Société financière internationale (SFI), révèle que 55,8 pour cent des enfants de 5 à 17 ans (62,5 pour cent des garçons et 48,1 pour cent des filles), en zone de production cotonnière, sont économiquement actifs. Au sein de la même population, 46,7 pour cent des enfants de 5 à 17 ans mènent une activité proscrite pour leur âge.

Pour circonscrire et lutter efficacement contre le travail des enfants, le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions internationales dont la Convention (n° 138) sur l'âge minimum de 1973 et la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants de 1999. Des textes législatifs nationaux ont été également adoptés pour appuyer l'application de ces conventions.

Malgré les mesures prises tant au niveau international que national, le travail des enfants est une réalité persistante au Burkina Faso. Les facteurs favorisant le travail des enfants sont nombreux et interconnectés de manière complexe, tels les facteurs socioéconomiques, socioculturels et éducatifs, et liés aux crises sociopolitiques, humanitaires et aux catastrophes naturelles.

Le premier défi à relever est d'ordre global et lié à l'un des résultats de cette bonne pratique qui consiste à consolider les moyens de subsistance des ménages vulnérables ayant recours au travail des enfants dans la production cotonnière à travers le développement d'activités génératrices de revenus. L'objectif est de briser la dépendance des ménages vulnérables à la main-d'œuvre

Faits marquants



Éléments clés de protection sociale

Pour endiguer le travail des enfants dans la production cotonnière, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entrepris d'apporter une assistance sociale sous forme de transferts monétaires aux ménages vulnérables, conditionnée à l'intégration ou la réintégration des enfants dans le système éducatif



Couverture géographique

Province de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso



Source: Nations Unies. 2020. *Carte du Burkina Faso*. [Consulté le 21 septembre 2023]. <https://www.un.org/geospatial/content/burkina-faso-0>



Bénéficiaires

Le projet a bénéficié à 500 femmes et à leurs ménages. Environ 3 500 personnes en ont bénéficié indirectement



Genre

Le projet a ciblé exclusivement les femmes et leur a permis d'accéder au savoir à travers les formations, aux ressources financières, au marché, à une meilleure estime d'elles-mêmes, et à des prises de décisions au sein de leur ménage

infantile en les dotant des capacités financières nécessaires pour employer de la main-d'œuvre salariée dans la culture du coton. Il est important de compléter l'appui aux activités génératrices de revenus par de la sensibilisation. Le deuxième défi est d'ordre opérationnel. Il s'agit d'assurer, dans un bref délai, le financement d'une diversité de microprojets d'activités génératrices de revenus au profit des ménages vulnérables.

Dans ce contexte, la FAO en partenariat avec l'OIT a mis en œuvre le projet «CLEAR Cotton: élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement» financé par l'Union européenne et l'OIT au Burkina Faso, au Mali et au Pakistan pour la période allant du 15 mai 2019 au 31 janvier 2023. La pratique prometteuse présentée dans cette fiche se concentre sur une période de 12 mois, allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.



Approche méthodologique

Pour la mise en oeuvre de cette pratique, la FAO a signé des partenariats avec OCADES Caritas Dédougou, une organisation de la société civile, et Wizall Money, un fournisseur de services financiers pour la distribution électronique d'espèces

La mise en œuvre de cette pratique a été rendue possible au niveau administratif par la signature d'un protocole d'accord entre la FAO et l'Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES Caritas Dédougou), une organisation de la société civile basée dans la zone d'intervention du projet, pour le ciblage, la formation et l'appui-conseil des ménages bénéficiaires. La FAO a également signé un contrat de partenariat avec Wizall Money Burkina Faso, un fournisseur de services financiers pour la distribution électronique d'espèces aux ménages bénéficiaires.

Au niveau opérationnel, la FAO a, tout d'abord, identifié les critères de ciblage en collaboration avec l'OIT, validé les listes, géré la base de données des bénéficiaires à travers les plateformes KoBo et Cash View, et a planifié les transferts d'espèces et le virement des fonds vers le fournisseur de services financiers ainsi que le paiement des frais de prestation.

OCADES Caritas Dédougou a conduit la formation des bénéficiaires en trois modules:

- les principes de base de la commercialisation;
- la gestion d'une activité génératrice de revenus et le tableau d'exploitation;
- le crédit et la gestion des dettes.

Par ailleurs, OCADES Caritas Dédougou a également géré l'identification d'activités génératrices de revenus prioritaires pour les bénéficiaires, le ciblage et l'enregistrement des ménages bénéficiaires, l'information et la mobilisation des bénéficiaires pour les paiements, l'évaluation des besoins de formation pour le développement d'activités génératrices de revenus, l'élaboration de microprojets individuels pour chaque bénéficiaire et, enfin, le suivi des réclamations.

Wizall Money, pour sa part, a mis en place les points de distribution d'espèces et a géré la distribution de la première et de la deuxième tranche d'espèces, la prise en charge des réclamations et a participé à la réconciliation des données et au rapportage.

Enfin, la FAO a évalué l'utilisation des espèces par les bénéficiaires à travers un suivi post-distribution et les enseignements tirés de cette pratique.



Couverture

La région de la Boucle du Mouhoun est le principal bassin cotonnier du pays et la culture du coton constitue la principale source de revenus pour la majorité des ménages. L'emploi des enfants dans les opérations de production du coton est courant et la pauvreté des ménages et le faible taux de scolarisation ne font qu'aggraver la situation. La région a été ciblée de façon participative par la FAO avec l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina, organisation faîtière nationale des producteurs de coton.

Les bénéficiaires (femmes) ont été sélectionnées en utilisant la méthode de l'analyse de l'économie des ménages. Outre les critères de cette méthode, les critères additionnels ci-dessous ont été considérés:

- ménage ayant des enfants travaillant dans la production cotonnière;
- ménage ayant retiré les enfants de la production cotonnière pour les inscrire dans le système d'éducation alternative grâce à la Stratégie de scolarisation accélérée/passarelle (SSAP), suite à l'opération de sensibilisation;
- ménage ayant inscrit et maintenu les enfants dans le système d'éducation conventionnelle après la phase SSAP;
- femmes déjà engagées dans une activité génératrice de revenus.

Adéquation

La modalité du transfert monétaire, compte tenu de sa flexibilité, a été jugée potentiellement plus efficace pour juguler la situation que la modalité d'achat de biens couramment appliquée pour de telles subventions. Ainsi, les bénéficiaires ont reçu une formation en éducation financière et en commercialisation facilitée par OCADES Caritas Dédougou. La FAO a formé des facilitatrices autochtones parmi les bénéficiaires sur le fonctionnement des Associations villageoises d'épargne et de crédit. Par ailleurs, OCADES Caritas Dédougou a vu ses capacités renforcées dans l'utilisation du transfert monétaire.

La modalité du transfert monétaire a été préférée à la modalité d'achat de biens pour sa flexibilité et son efficacité.



Résultats et impacts

Le transfert monétaire conditionnel, couplé aux actions de sensibilisation et de formation sur la réglementation du travail des enfants et l'éducation financière, a conduit aux impacts positifs suivants:

- Six-cent-trente-sept enfants de 8 à 14 ans, victimes du travail des enfants, ont été retirés des champs de coton et inscrits ou réinscrits dans le système éducatif conventionnel du pays grâce à la SSAP.
- Les ménages bénéficiaires ont amélioré leur capacité de résilience en diversifiant leurs sources de revenus.
- La distribution d'espèces a contribué à la vitalité des marchés locaux car tous les achats pour les activités génératrices de revenus ont été effectués par les bénéficiaires sur les marchés locaux.
- Le recours à l'emploi de main-d'œuvre adulte et salariée dans les activités de production cotonnière a compensé le vide occasionné par le retrait des enfants.

L'impact a été évalué à travers une approche qualitative essentiellement basée sur le recueil de témoignages des bénéficiaires, des constats et des entretiens conduits par le partenaire opérationnel ainsi que par l'équipe du projet à travers des missions de suivi-évaluation auprès des bénéficiaires.

La valeur ajoutée de l'utilisation de la modalité du transfert monétaire se situe à deux niveaux:

- La distribution d'espèces a permis d'accélérer le processus d'intervention par rapport à l'approche habituelle qui consiste à acquérir et distribuer les intrants et équipements dont ont besoin les bénéficiaires pour leurs activités génératrices de revenus.
- La distributions d'espèces a offert la possibilité et la souplesse aux bénéficiaires d'acquérir les intrants et les équipements de leur choix et même, dans certains cas, de réorienter leurs microprojets en fonction de l'évolution du contexte local et des nouvelles opportunités.

Sur le plan économique, les bénéficiaires ont acquis des actifs productifs et des fonds de roulement pour consolider leurs activités génératrices de revenus. À l'issue du recensement, une douzaine d'activités génératrices de revenus ont été retenues: production-vente de soubala (un condiment fait avec des graines de néré ou de soja fermentées), restauration, petit commerce, jardinage, production-vente de beurre de karité, production-vente de savon, achat-vente de céréales, embouche ovine, embouche caprine, embouche porcine, élevage de volaille, production-vente de dolo.

La prise de conscience des méfaits du travail des enfants a conduit à la scolarisation des enfants et au recours à la main-d'œuvre adulte salariée.

Sur le plan social, la prise de conscience des méfaits du travail des enfants a conduit à la scolarisation des enfants et au recours à la main-d'œuvre adulte salariée. Le coût global des transferts monétaires, incluant la subvention accordée aux ménages vulnérables, les frais du prestataire financier et le suivi post-distribution, s'élève à 100 344 dollars des États-Unis (ci-après dollars). Les frais de prestation pour les transferts ont représenté 3,5 pour cent du montant total, ce qui est peu par rapport à une assistance en nature. Le choix du transfert monétaire a permis de responsabiliser davantage les bénéficiaires dans le processus d'acquisition des biens mais aussi de renforcer l'économie locale.

Durabilité

L'implication des structures gouvernementales et des organisations de la société civile dans la conduite des transferts monétaires, au niveau national et local, participe au renforcement des capacités techniques et opérationnelles de ces acteurs en vue de l'appropriation et de la mise à l'échelle de cette pratique.

Le transfert monétaire pour le développement des AGR, associé à la formation/sensibilisation sur le travail des enfants et la facilitation de l'accès au système éducatif, a contribué à asseoir les bases d'un partenariat entre l'agriculture, l'éducation et la protection sociale.



Reproductibilité et mise à échelle

La reproduction de cette pratique dans un autre contexte ou zone géographique ne nécessite pas de mesures supplémentaires en dehors de celles requises pour l'application de la modalité du transfert monétaire conditionnel, à savoir:

- l'étude de faisabilité pour l'utilisation du transfert monétaire;
- le ciblage avec des critères clairement définis;
- la formation des bénéficiaires à la gestion financière à travers des structures compétentes;
- l'enregistrement des bénéficiaires sur une plateforme appropriée;
- la gestion des protocoles d'accord ou des contrats avec les partenaires de mise en œuvre;
- la réalisation du suivi post-distribution.

Les principales difficultés et solutions proposées dans la mise en œuvre du transfert monétaire sont les suivantes:

- Les premières difficultés rencontrées sont les erreurs d'enregistrement des données de certains bénéficiaires (numéros de téléphone ou numéros des pièces d'identité). Pour les surmonter le processus d'enregistrement prévoit la possibilité de correction/mise à jour des données en vue de corriger les erreurs constatées. Le partenaire opérationnel a fréquemment eu recours à cette possibilité.
- L'analphabétisme des bénéficiaires a rendu difficile la compréhension du mécanisme du transfert électronique utilisé. En conséquence, le partenaire de mise en œuvre au niveau local (OCADES Caritas Dédougou) a recruté des facilitatrices pour apporter un appui-conseil de proximité aux bénéficiaires. Les missions de supervision de l'équipe de la FAO ont permis d'informer les bénéficiaires sur le processus.
- Il est à noter également l'éloignement des points de retrait d'espèces des domiciles des bénéficiaires, et ce, en raison de l'insécurité et de la perturbation des réseaux téléphoniques. Ainsi, à défaut de pouvoir démultiplier les points de retrait à court terme, le prestataire a pris des mesures pour limiter le temps d'attente des bénéficiaires lors des retraits à travers le déploiement de points de retrait d'espèces mobiles.
- L'absence de document d'identité valide de certains bénéficiaires a pu être surmontée grâce à l'identification d'une personne de remplacement au sein du même ménage.

L'utilisation du transfert monétaire comme modalité de soutien et d'assistance associée à la sensibilisation sur le travail des enfants et à la facilitation de l'accès des enfants au système éducatif, contribue à asseoir les bases d'un partenariat entre les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la protection sociale.

La bonne pratique est fondée sur les enseignements du projet «Intégrer la résilience climatique à la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche champ-école des producteurs». Ce projet, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, a été mis en œuvre dans quatre régions du Burkina Faso (Sahel, Est, Centre-Nord et Centre-Ouest) entre 2015 et 2020.

Le projet avait une ligne budgétaire dénommée «Fonds d'investissement local pour l'adaptation» (FILA). D'un montant total de 200 000 dollars, le FILA était destiné au financement d'activités génératrices de revenus à forte rentabilité financière, au profit des groupes d'agropasteurs.

Pour la mise en œuvre du FILA, la FAO a choisi d'apporter la subvention en nature (équipements et intrants) aux différents microprojets proposés par les groupes bénéficiaires. Les principales contraintes liées à cette modalité de subvention ont été:

- Un long retard dans l'intervention lié à la lourdeur des procédures administratives internes et à la faible réactivité des prestataires qui devaient fournir de petites quantités d'une gamme très variée de biens correspondant aux besoins des bénéficiaires.
- Les biens fournis aux bénéficiaires, sur la base de spécifications techniques standardisées, ne correspondaient pas exactement aux besoins spécifiques et assez contextuels de chaque groupe de bénéficiaires.

Le transfert monétaire a été adopté comme alternative pour juguler les deux principales contraintes susmentionnées.





Apprentissages clés

Les apprentissages clés tirés de cette intervention concernent l'utilisation du transfert monétaire comme modalité de soutien et d'assistance. En effet, la distribution d'espèces:

- permet d'accélérer le processus d'intervention et d'être plus efficient;
- offre la possibilité et la flexibilité aux bénéficiaires d'acquérir les intrants et les équipements de leur choix et, dans certains cas, de réorienter leurs microprojets en fonction de l'évolution du contexte local et des nouvelles opportunités;
- permet de responsabiliser davantage les bénéficiaires dans le processus d'acquisition des biens.

Cette modalité, associée à la formation/sensibilisation sur le travail des enfants et à la facilitation de l'accès des enfants au système éducatif, contribue à asseoir les bases d'un partenariat entre les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la protection sociale.

Témoignage



© FAO/Olympia de Maismont

« Je m'appelle Lamoussahan Ouaro et suis originaire du village de Fakouna dans la commune de Dédougou, province du Mouhoun, dans la région de la Boucle du Mouhoun. J'ai 43 ans, je suis mariée et mère de huit enfants. Je suis bénéficiaire du projet CLEAR Cotton. Mon activité principale, avant l'appui du projet, était l'agriculture (culture du coton, maïs, sorgho, haricot). Actuellement, je suis beaucoup plus investie dans la transformation et la vente de soubala.

Avant l'appui du projet, je n'avais pas d'activité génératrice de revenus. Après les travaux champêtres, j'étais pratiquement sans activité. Mon mari et moi, nous n'arrivions pas à faire face aux dépenses de notre famille, surtout la scolarité des enfants. Ainsi, les enfants étaient abandonnés à eux-mêmes et n'arrivaient pas à suivre leur cursus scolaire.

En septembre 2020, j'ai été sélectionnée par la FAO à travers OCADES Caritas Dédougou pour bénéficier des actions du projet CLEAR Cotton. Depuis lors, j'ai bénéficié d'une formation sur la gestion d'une activité génératrice

de revenus. Après cette formation j'ai décidé de me lancer dans la production-vente de soubala. Un plan d'affaire a été élaboré pour moi avec l'appui technique et financier de la FAO. Le projet m'a aussi aidée à ouvrir un compte bancaire à Graine SARL. Suite à cet appui technique, la FAO m'a accordée une subvention de 100 000 francs CFA pour commencer mon activité. Cette subvention m'a permis d'acquérir la matière première et du matériel.

Aujourd'hui mon activité marche très bien et j'ai associé à cette activité la vente de pagnes.

L'appui du projet a permis, à moi et ma famille, d'améliorer considérablement nos conditions de vie. Actuellement, nous arrivons à honorer les frais de scolarité de nos enfants. Et, ce qui est encore mieux, mon fils qui avait abandonné l'école pour les champs de coton a repris le chemin de l'école grâce au projet à travers son volet éducation. Je vais toujours m'efforcer de renforcer et diversifier mes activités pour que, à l'avenir, ma famille et moi ne retombions plus dans notre vie d'avant où nous n'arrivions pas à subvenir à nos besoins primaires. »



© FAO/Lamou Edouard Karambiriri



Bibliographie

INSD (Institut national de la statistique et de la démographie). 2006. *Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF) 2006*. Ouagadougou (Burkina Faso). https://www.insd.bf/contenu/enquetes_recensements/enquete_travail_des_enfants/ente_2006.pdf

ISSP (Institut supérieur des sciences de la population). 2018. *Enquête de base sur le travail des enfants dans les zones productrices de coton au Burkina Faso*. Ouagadougou (Burkina Faso). <https://www.issp.bf/index.php/fr/site-map/articles/14-contenu/495-travaux-d-expertise-nationale-2017>

MFPTPS (Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale). 2019. *Stratégie nationale 2019–2023 de lutte contre les pires formes de travail des enfants (SN-PFTE)*. Ouagadougou (Burkina Faso).

OIT (Organisation internationale du travail). 2019. Document du projet UNJP/INT/338/ILO «CLEAR Cotton: élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement». Genève (Suisse). https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@ipecc/documents/publication/wcms_716865.pdf

Partenaires

Partenaires financiers

- Organisation internationale du travail
- Union européenne

Partenaires techniques

- Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES Caritas Dédougou)
- Union nationale des producteurs de coton du Burkina
- Wizall Money Burkina Faso

Remerciements

Cette publication a été préparée par la FAO et rédigée par : Tiko Hema, Boureima Lionel Ouédraogo et Greta Campora sous la coordination de Federico Spano de la Division transformation rurale inclusive et égalité des sexes de la FAO, en collaboration avec Lucia Palombi et Frédérique Matras du Bureau des urgences et de la résilience de la FAO, et avec les précieuses contributions de Maria Lee, Ariane Genthon, Natalie Bwalya, Thomas Richard, Charlotte Masselot, Ettore Lancellotti, Fabiana De Giorgio et John Jackson.

Contact

Représentation de la FAO
au Burkina Faso
FAO-BF@fao.org
www.fao.org/burkinafaso
Ouagadougou, Burkina Faso

Division transformation rurale inclusive
et égalité des sexes
End-Child-Labour@fao.org
www.fao.org/childlabouragriculture
Rome, Italie

Bureau des urgences et de la résilience
KORE@fao.org
www.fao.org/in-action/kore
Rome, Italie

**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

Ce produit a été développé par la Plateforme de connaissances sur les urgences et la résilience (KORE) au sein du Bureau des Urgences et de la Résilience de la FAO, et il est disponible sur son [portail](#). KORE fournit des orientations normatives et méthodologiques et soutient la génération d'apprentissages, la documentation de bonnes pratiques et la dissémination de connaissances basées sur des preuves, en vue d'informer la prise de décisions stratégiques et programmatiques.

Les frontières et les noms et autres appellations qui figurent sur cette carte n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

©FAO, 2023
CC9212FR/1/12.23



Some rights reserved. This work is available under a CC BY-NC-SA 3.0 IGO licence.